

Volières photovoltaïques pour élevage de gibier à plumes

La Faisanderie de Paimpont
Christophe CORBES

Comité de projet du 03/07/2026
en mairie de Paimpont



1 - La volière photovoltaïque

Définition, REX et études

Définition de la volière photovoltaïque

Ombrière Photovoltaïque + Filets + Clôtures = Volière photovoltaïque

- Une volière photovoltaïque est un « **ouvrage couvert utilisé pour abriter des animaux dans un lieu clos** » grâce à une couverture photovoltaïque et par des filets. Les volières permettent ainsi une activité d'élevage avicole en plein air.
- La volière photovoltaïque développée depuis 2017 et brevetée par Technique Solaire consiste en une **succession d'abris photovoltaïques espacés les uns des autres et soutenant des filets**. Le pourtour des volières photovoltaïques est clos par des filets sur les parties hautes et d'une clôture sur les parties basses.



Synergies agricoles, techniques et économiques

Synergie Technique

Réduction du risque d'effondrement des volières

Augmentation de l'espace dans les volières avec une diminution de + de 50 % des poteaux –
Optimisation des couloirs de vol

Ombrières **protégeant des intempéries et canicules** évitant l'agglutinement et l'étouffement des oiseaux



Synergie Economique

Réduction de l'investissement pour l'exploitant agricole (filets, clôtures, menuiseries, couloirs de rattrapage...)

Réduction des coûts d'entretien par la robustesse de la structure et l'optimisation de l'outil de travail (circulation, menuiseries, abris, remise à neuf...)



Cadre AO CRE

Structure réversible qui sera **démantelée** intégralement et recyclée par Mexens

Suivi agricole (ITAVI), maintien de l'activité agricole, transmission de l'exploitation...





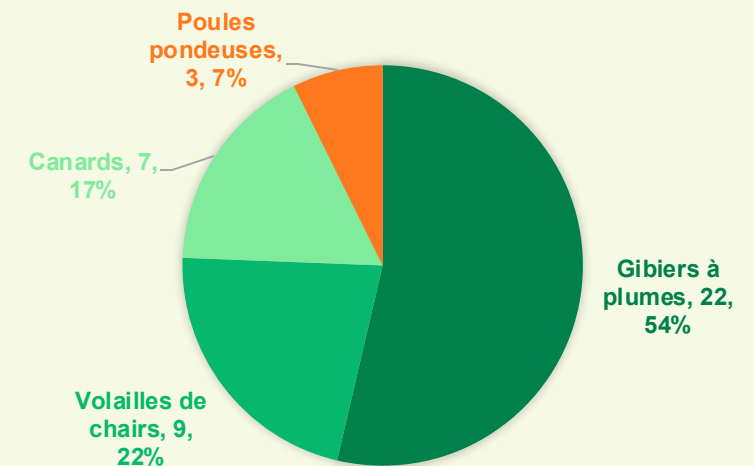
Une structure éprouvée



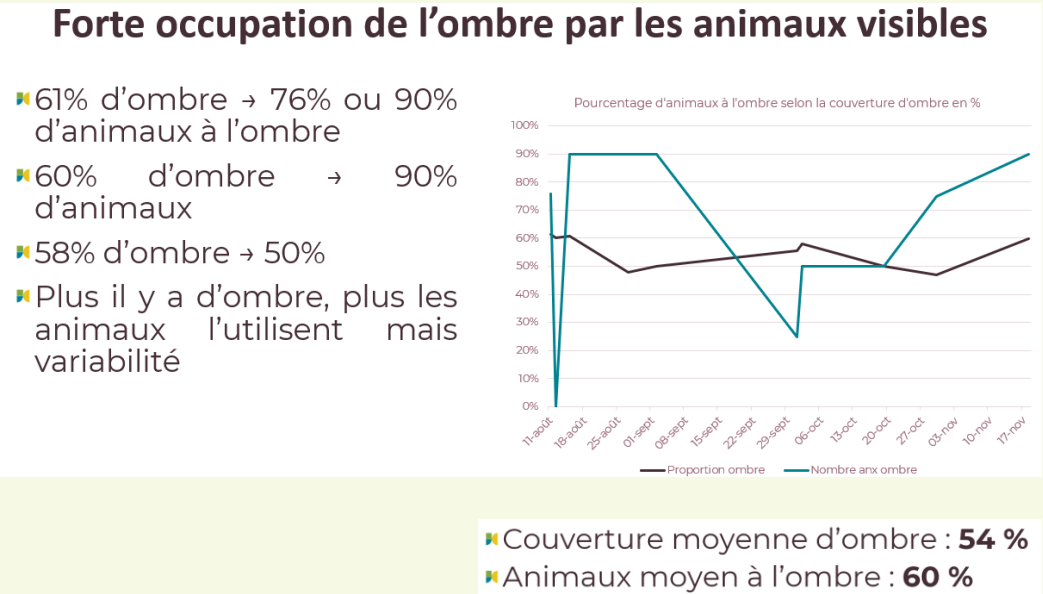
+ 30 volières mises en service à ce jour en France

+ 40 permis de construire accordés par les services de l'état.

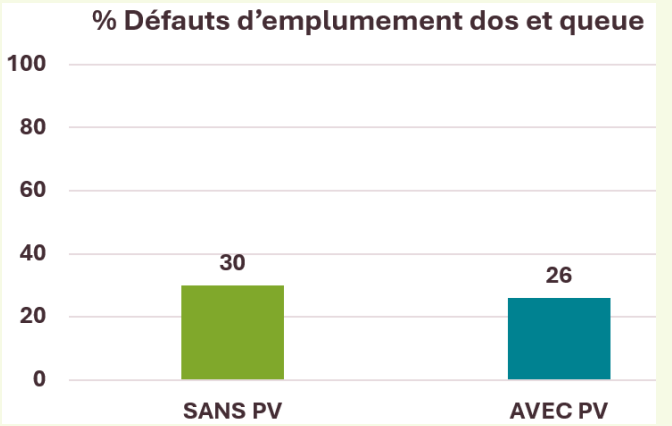
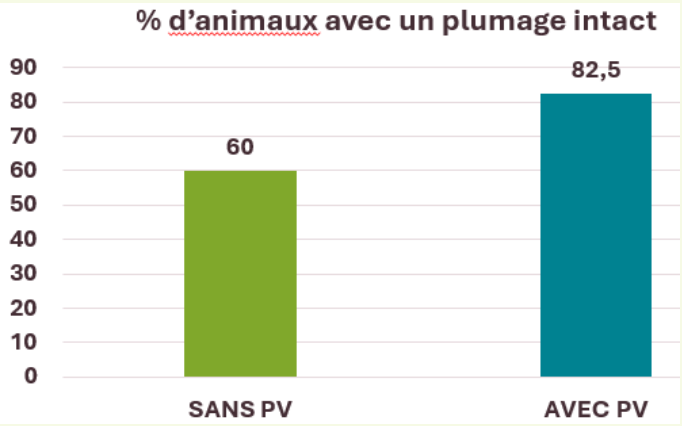
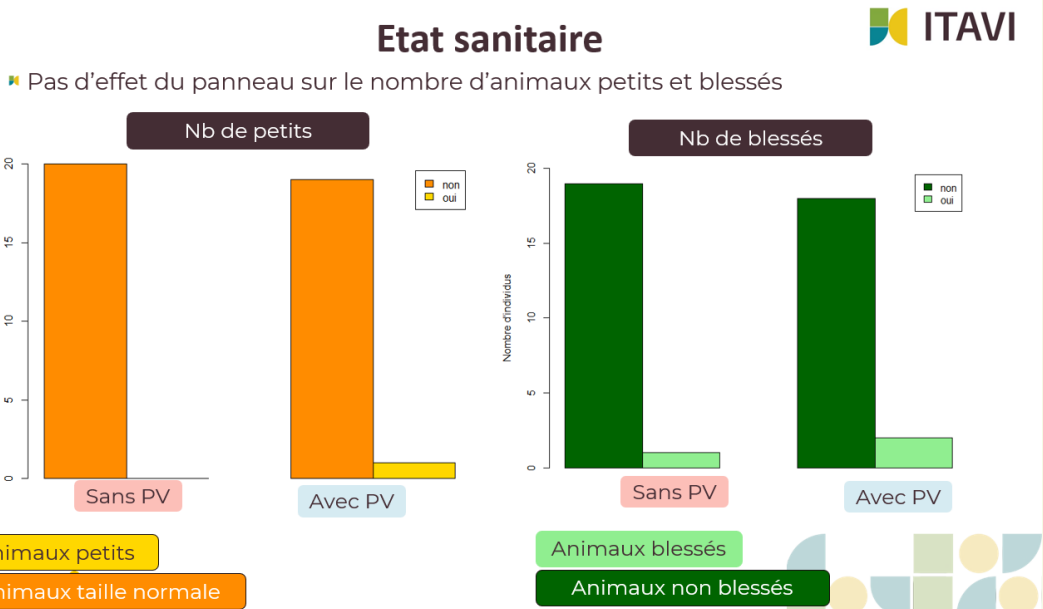
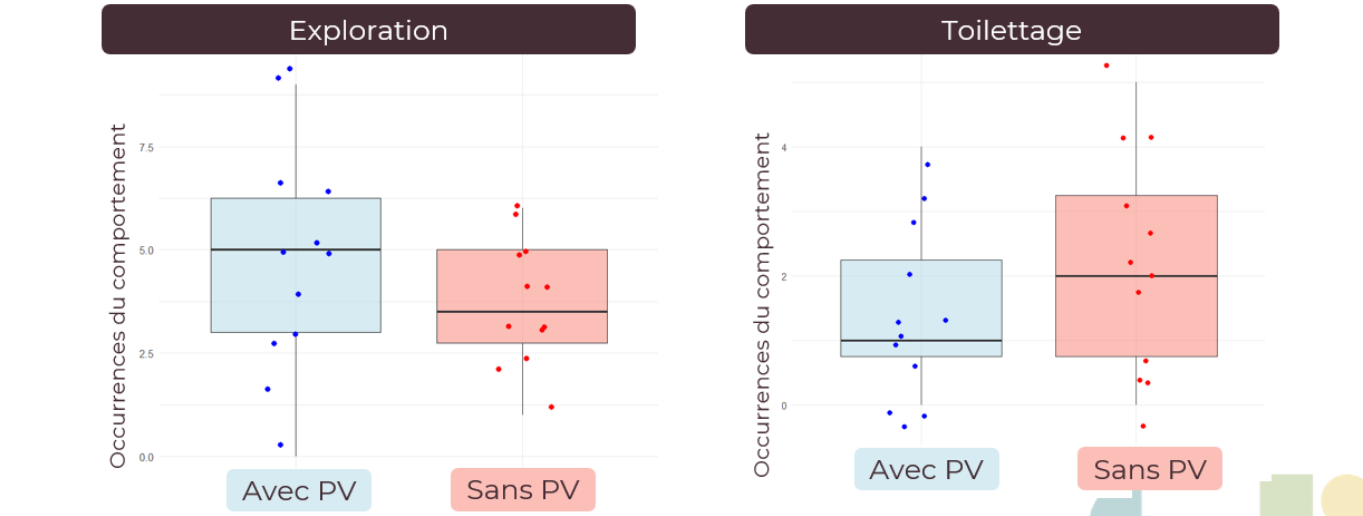
+ 50 projets en cours de développement



Etude de l'impact des volières sur la production de gibier – ITAVI 03/2026

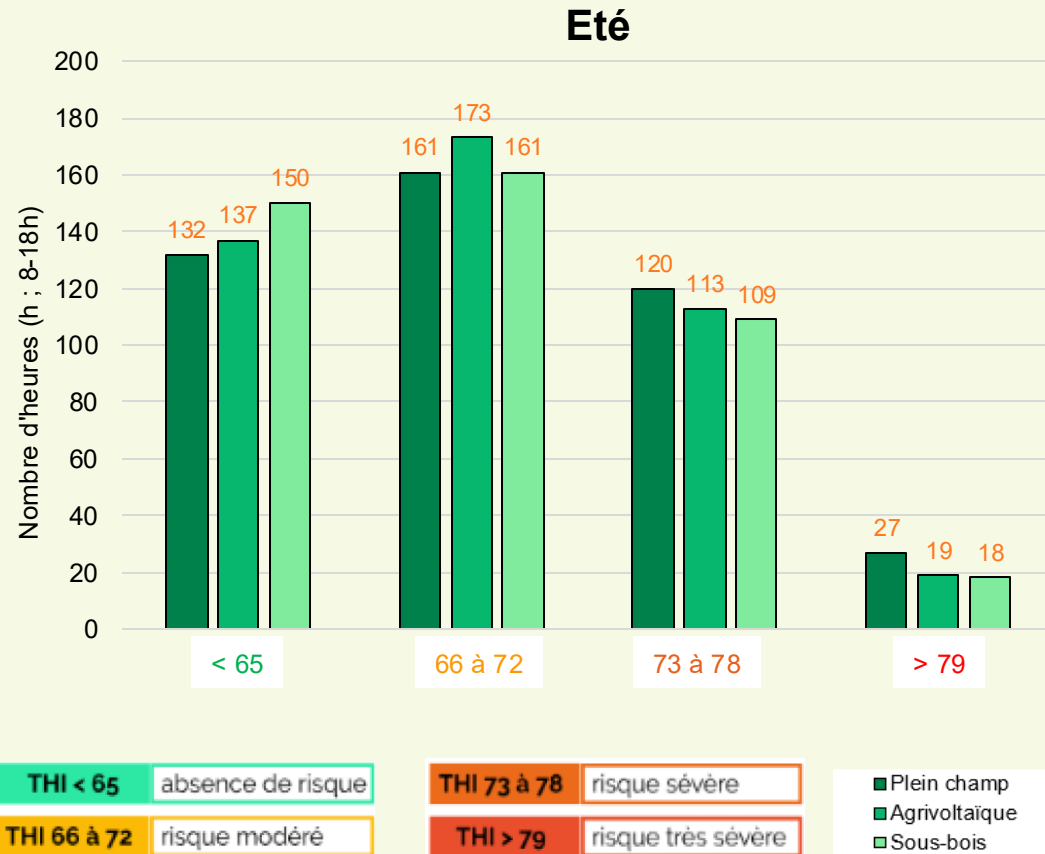


Aucune différence statistiquement détectable n'a été observée pour les comportements d'exploration ($p = 0,25$) et de toilette ($p = 0,29$) entre les modalités avec et sans panneau.



Etudes complémentaires

Suivi bioclimatique & stress thermique



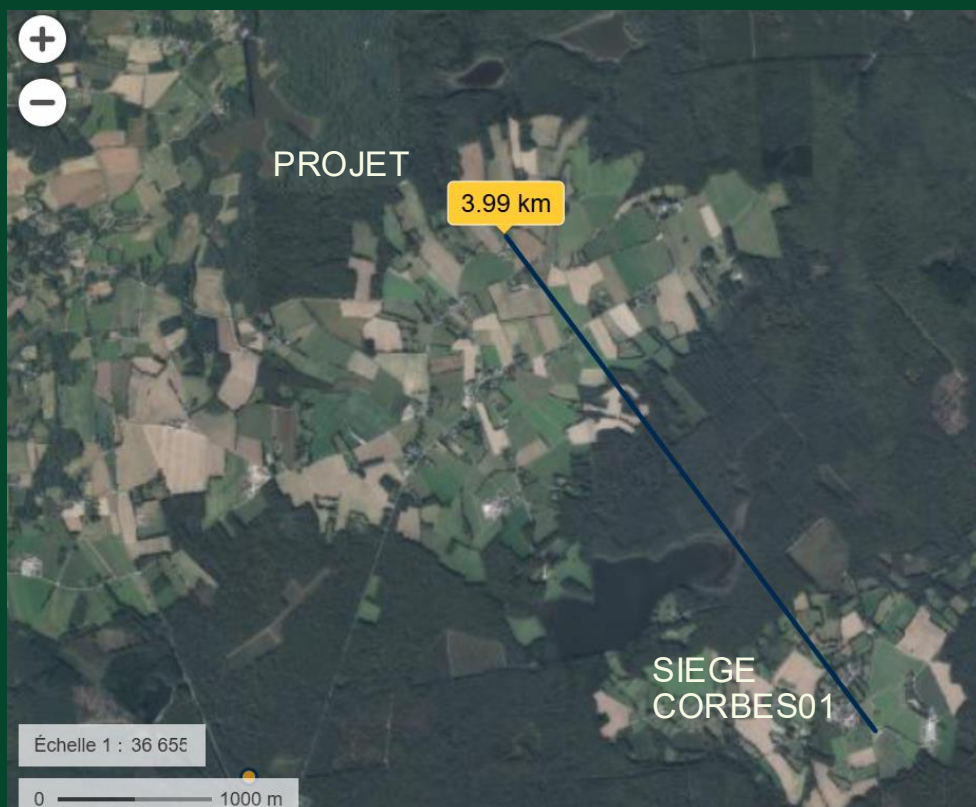
Effet parasol & dispersion des oiseaux



2 – La faisanderie de Paimpont

L'exploitation, le projet et ses motivations

La Faisanderie de Paimpont



Reprise en 2015 par Christophe CORBES

Siège de l'exploitation : « Trédéal » Paimpont
70 000 oiseaux à l'année, avec **12 hectares de volières** réparties en 3 sites

Cycle d'élevage complet : Démarrage puis vente en démarrés (8-12 semaines) ou à âge adulte (18-22 semaines)

100% de vente directe (particuliers, associations communales sociétés de chasse).
85% vendus **en Bretagne**

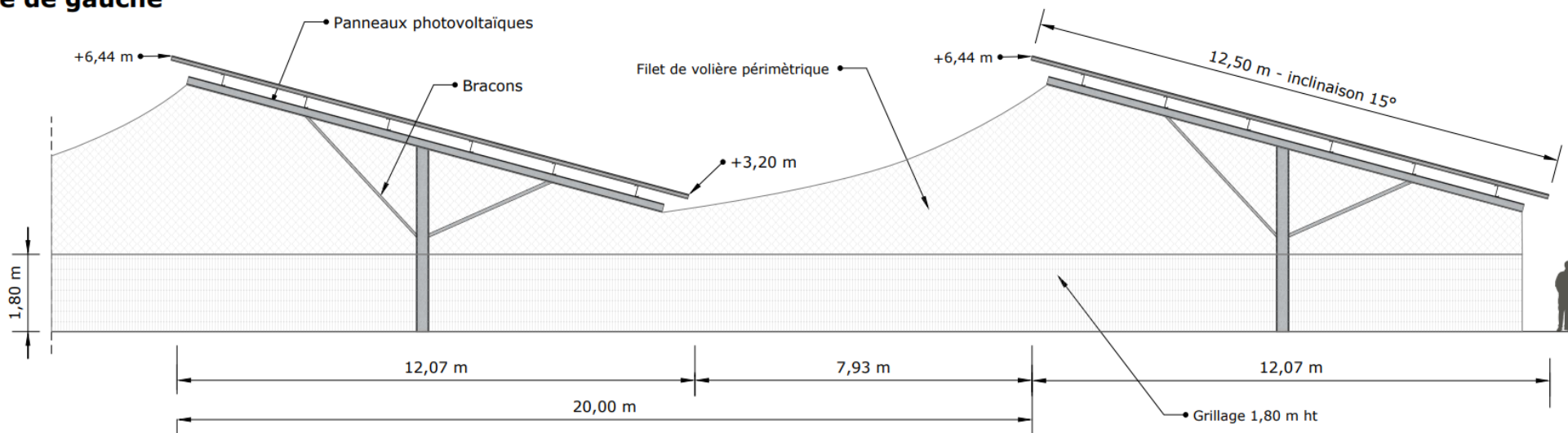
Site de la Métairie d'Abas: bâtiment de démarrage cabane de reprise et volières existantes

Problèmes rencontrés

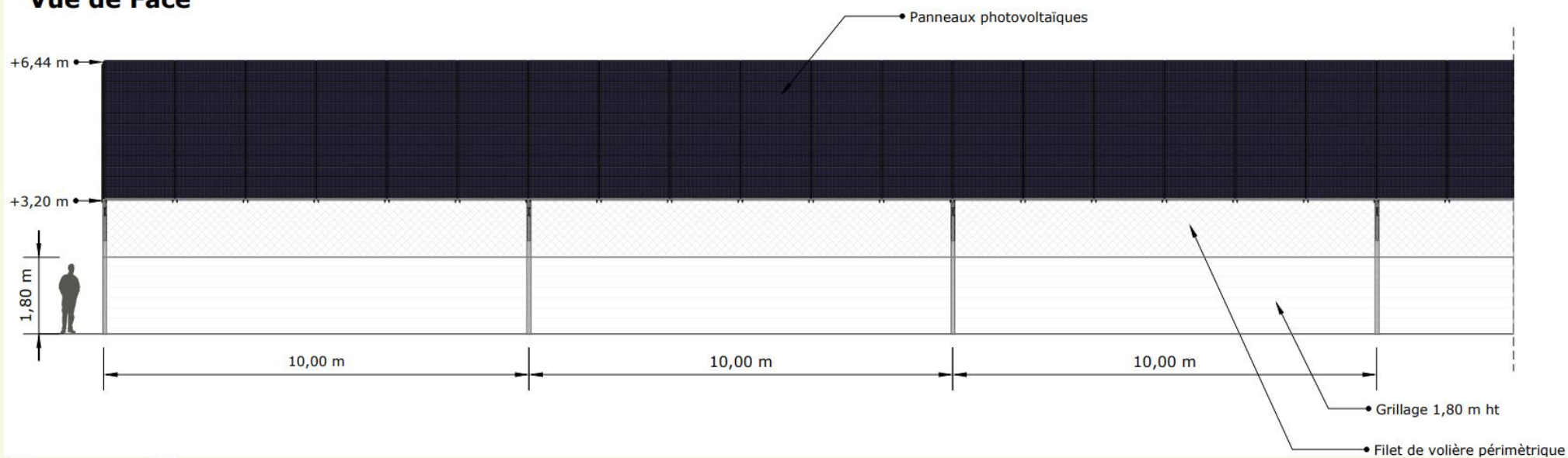
- Des volières **vieillissantes** (>15 ans)
- Une nécessité de **maintenance** croissante
- Une **pression climatique** grandissante

Structure du projet

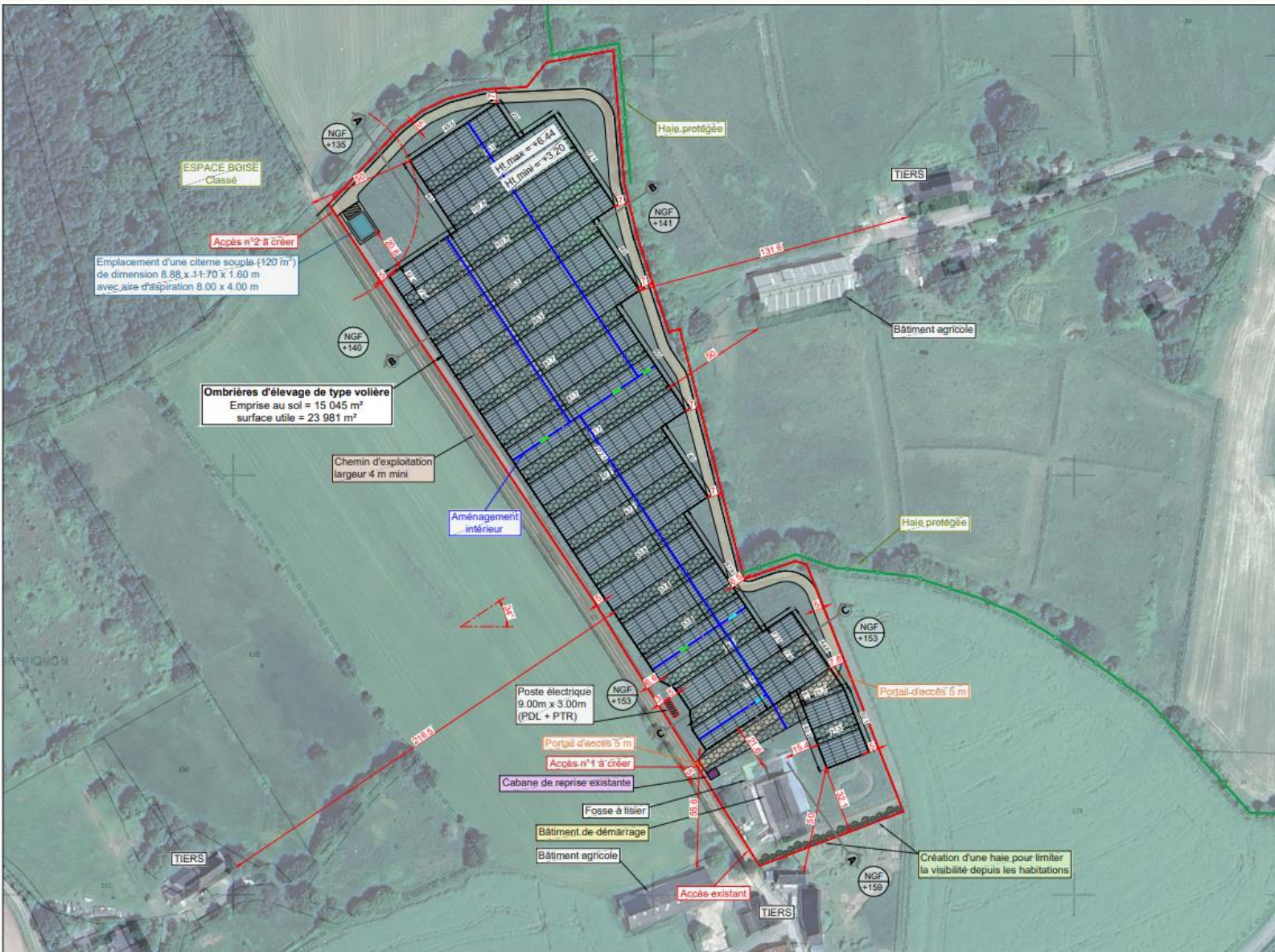
Vue de gauche



Vue de Face



Plan d'implantation



Données projets

- Volières remplacées : **3,3 ha**
- Surface utile: **2,4 ha**
- Emprise au sol : **15 045 m²**
- Puissance : **3,6 MWc**
- **Bâtiments** de démarrage et cabane de reprise **conservés**
- Financés : Ombrières, clôtures, filets, trappes, portails, séparations de volières
- **Respect de 50 m vis-à-vis du bois (OLD) et vis-à-vis des tiers (ICPE)**
- Mesures **SDIS** (chemins, poche souples)

Exemples de PC accordés et volières construites – Intégralement en nécessité agricole

Exemples de projets construits

Projet	Typologie	Commune (CP)	Puissance
ROBIN#01	Gibier à plumes	Saint-Christophe du Ligneron (85670)	5,3 MWc
CHAUVE01	Gibier à plumes	Saint-Hilaire-de-Chaleons (44680)	5,5 MWc
GIRAUD03	Gibier à plumes	Bouaye (44830)	5,1 MWc
PIPAUD01	Gibier à plumes	Couffe (44521)	5,5 MWc
BRECHO01	Palmipèdes	Saint-Etienne de Brillouet (85210)	7,6 MWc
BRECHO02	Palmipèdes	Saint-Etienne de Brillouet (85210)	2,5 MWc
GROSSE01	Gibier à plumes	Machecoul-Saint-Même (44270)	2,7 MWc

Exemples de permis de construire récemment obtenus

Projet	Date	Commune (CP)	Puissance
BEAURE01	12/12/2025	Aizenay (85190)	5,9 MWc
DOUSSE01	09/10/2025	Aizenay (85190)	4,2 MWc
THABAR01	02/05/2024	Machecoul-Saint-Même (44270)	3,7 MWc
PRAUD#01	04/08/2025	La Chapelle-Palluau (85670)	3,7 MWc
CHAUVE04	26/09/2025	Saint-Hilaire-de-Chaléons (44680)	3,0 MWc
PATIS01 (poules pondeuses)	16/12/2025	Vieillevigne (44116)	4,5 MWc
LEPIN#01	07/04/2026	Machecoul-Saint-Même (44270)	5,2 MWc
PAVAGE02	31/03/2026	Chavagnes-en-Paillers (85250)	4,2 MWc

Régimes d'instruction pour les projets agricoles photovoltaïques

L'article L. 111-28 du code de l'urbanisme

« L'installation des serres, des hangars et des ombrières à usage agricole supportant des panneaux photovoltaïques doit correspondre à une nécessité liée à l'exercice effectif d'une activité agricole, pastorale ou forestière significative. »

Compétence Maire

Types de projet - Mexens

- Serres photovoltaïques
- **Volières photovoltaïques pour gibier à plumes** (doctrine PDL?)

L'article L. 111-27 du code de l'urbanisme

« Sont considérées comme nécessaires à l'exploitation agricole, pour l'application des articles L. 111-4, L. 151-11 et L. 161-4 du présent code, les installations agrivoltaïques au sens de l'article L. 314-36 du code de l'énergie »

Compétence Préfet

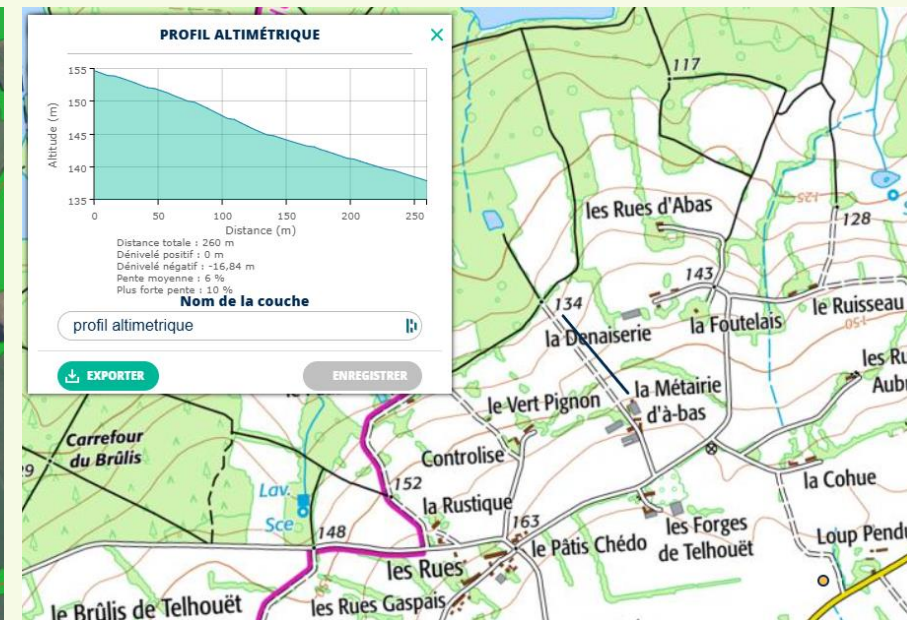
Types de projet - Mexens

- Parc au sol
- Projet bovin/ovin
- Projet sur cultures (grandes cultures, viticulture, arboriculture...)
- Volières photovoltaïques autres (doctrine PDL?)

3 – Intégration et acceptabilité

Analyse paysagère, retombées locales

Plan de situation, topographie et masques visuels



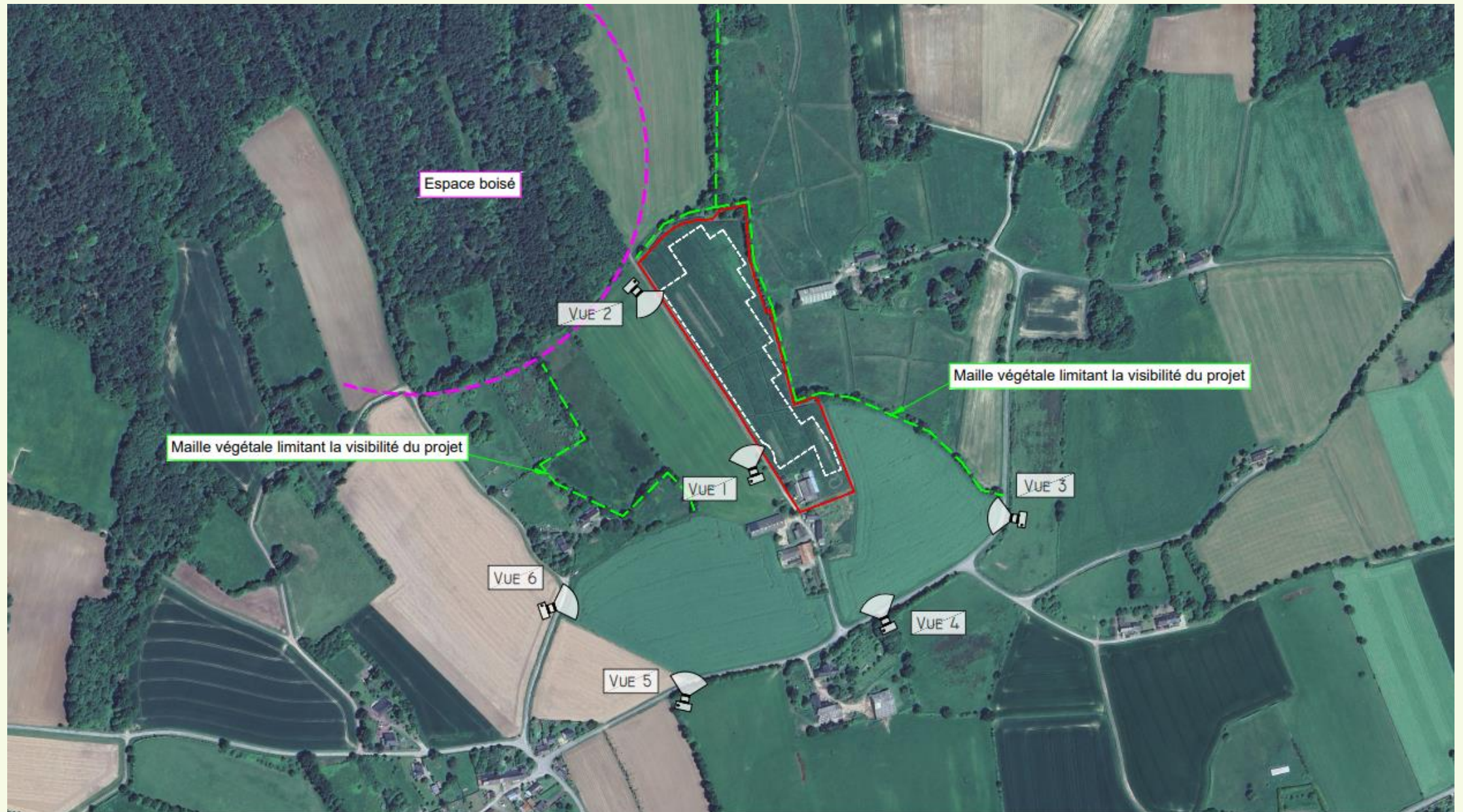
Terrain en **pente** vers le Nord

Topographie avantageuse pour l'insertion paysagère

Nombreux masques visuels existants (haies, forêt de Paimpont, bosquets)

Environnement agricole avec plusieurs bâtiments alentours

Insertions – Localisation des vues



VUE 1 - ETAT INITIAL



Vue depuis le chemin d'exploitation, au Sud-Ouest du projet

VUE 2 - ETAT INITIAL



Vue depuis le chemin d'exploitation, au Nord-Ouest du projet

VUE 1 - ETAT PROJETÉ



VUE 2 - ETAT PROJETÉ



VUE 3 - ETAT INITIAL



Vue lointaine depuis la route Les Forges de Telhouët, au Sud-Est du projet

VUE 3 - ETAT PROJETÉ



Vue 4 – Etat initial



Vue 4 – Etat projeté avec mesures paysagères



VUE 5 - ETAT INITIAL



Vue lointaine depuis la route de Telhouët, au Sud-Ouest du projet

VUE 6 - ETAT INITIAL



Vue lointaine depuis la route Le Pâtis Chedo, à l'Ouest du projet

VUE 5 - ETAT PROJETÉ



VUE 6 - ETAT PROJETÉ



Imposition forfaitaire

« L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) est une taxe prélevée au profit des collectivités territoriales ou d'organismes divers. »

Projet CORBES3 - Taxe IFER :

- 3,588 €/kWc pendant les 20 premières années soit **14 240 €/an** pendant 20 ans
- Puis 8,62 €/kWc (soit environ **34 200 €/an**)

Répartition :

- Commune : 20%
- EPCI : 50 %
- Département : 30 %

Financement participatif

Financement du projet ouvert aux particuliers



JLT Energy 12 Collecte réservée

Centrale solaire Technique Solaire Cholet

102 investisseurs 47 j restants 277 290 € sur 284 000 €

Financement d'une centrale solaire située à Cholet (49)

Réservé aux départements : 35, 37, 44, 49, 53, 72, 79, 85, 86

Taux d'intérêt	6,5%
Plafond d'investissement	200 000 €
Instrument	Obligation
Remboursement sur	60 mois
Échéances	Intérêts annuels Capital in fine

Intéressé par ce projet ?

Inscrivez-vous dès à présent pour investir sur cette opération

Je m'inscris

Autoconsommation collective

Dispositif de partage local d'électricité solaire entre des sites producteurs et consommateurs

Permet à des consommateurs de **profiter d'énergie renouvelable produite localement**, de manière **flexible** et **sans engagement**.

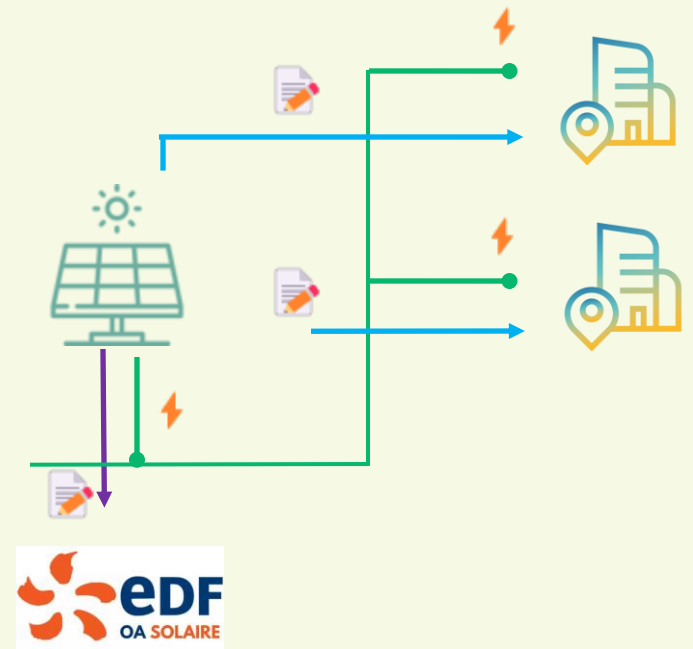
>> **Simple contrat de vente ACC** entre Technique Solaire et le consommateur (dans un rayon de 2km de nos centrales, **20km en zone rurale**)

>> **Pas d'engagement sur la durée**

>> Tout kWh consommé via l'opération est déduit de la facture d'électricité traditionnelle, **et facturé à un prix préférentiel**

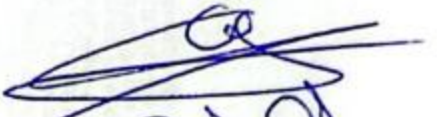
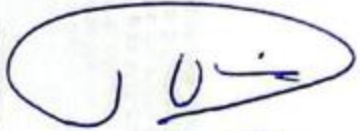
>> **Conservation du fournisseur traditionnel** et consommation des kWh produits par la centrale aux heures identifiées avec le consommateur (par exemple uniquement les heures pleines)

>> **Pas de travaux de raccordement entre les sites**, (réinjection de la totalité de la production sur le réseau)



Feuille de présence

Comité de projet en mairie de Paimpont – 03.07.2026

Nom	Organisme	Signature
NUGIER Nathan	Mexens	
CORBES christophe	Faisanderie de Paimpont	
RIBAUT Laurence	Mairie urbanisme Paimpont	
Danion Stéphane	Adjoint Paimpont	
Guillaudet Anne	Brocéliande Communauté	
Lefevre Alain	Mairie de Paimpont	
FERRIN DIDIER	ADJOINT PAIMPONT	

Compte-rendu de réunion

Présentation du projet, de ses caractéristiques, de l'intégration paysagère et des retombées locales.

Suite aux échanges ayant eu lieu la matinée-même avec la DDTM35 et Chambre d'Agriculture, ainsi que du comité de projet, il est convenu que le permis soit déposé en **L111-28 (ombrières, nécessité agricole)**, sur la base d'exemple de PC similaires accordés, et de la doctrine en cours de mise en place dans les Pays de la Loire.

Le permis de construire sera **instruit par Brocéliande Communauté pour le compte de la mairie de Paimpont.**

Intérêt à **la mise en place d'une haie à l'ouest du projet** pour limiter toute co-visibilité, bien que Monsieur CORBES précise qu'il n'y a pas de co-visibilités avec des habitations.

M. CORBES a échangé avec les propriétaires des bâtiments à proximité du projet.

Retour de Mme GUILLOUËT pour Brocéliande Communauté.

Brocéliande Communauté a mis en place une stratégie de déploiement des ENR, qui sera travailler pour intégrer ce projet qui n'était pas prévu.

Le projet est amené de façon transparente, avec des présentations aux différentes parties, ce qui est relevé et apprécié. L'enjeu agricole est reconnu.

Accord de principe de la commune pour que le chemin existant longeant l'ouest du parcellaire soit renforcé si besoin et remis en état, aux frais de la société Mexens. Il est rappelé que le financement participatif n'avait pas été mis en place pour le premier projet de M. CORBES, tout comme l'autoconsommation collective. Les dispositifs n'étaient alors pas encore mis en place par Mexens (Ex Technique Solaire).

Discussion sur la réversibilité et adaptabilité de la structure : au vu de l'AO CRE auquel le projet répondra, l'activité agricole est suivie et devra être maintenue durant l'intégralité du bail, sans quoi Mexens fera l'objet de pénalités pouvant aller jusqu'au démantèlement de la structure.

Rappel Calendaire :

- **Juillet** : Finitions des pièces et dépôt du permis de construire
- **8 septembre** : 1ère CDPENAF auquel le projet ne devra pas participer, durant laquelle la DDTM et CA expliqueront la différence entre les projets *agrivoltaïques* et le projet *nécessaire à l'activité agricole* de M. CORBES.
- **6 octobre** : Passage en CDPENAF souhaité pour le présent projet.
- **S1 2027** : Obtention d'un tarif de rachat (AO CRE)
Fin 2027 : début des travaux
Mi - 2028: Lancement de l'activité gibier et mise en service du projet

Merci !

Christophe CORBES
EARL Faisanderie de Paimpont

faisanderiedepaimpont@orange.fr
06 11 70 28 98

Nathan NUGIER
06 58 44 32 64

 **mexens** | Plus que
de l'énergie